

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

REPLACEMENT DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE ET DE LOTISSEMENT

Conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, avis est par les présentes donné que le 5 octobre 2010, le conseil municipal de la Ville de Pointe-Claire tiendra une assemblée publique de consultation, à compter de 19 h 30 à l'hôtel de ville situé au 451, boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire, H9R-3J3 à l'égard des projets de règlements de zonage et de lotissement devant être adoptés dans le cadre du processus de l'adoption du nouveau plan d'urbanisme de la municipalité. Au cours de cette assemblée on expliquera les projets de règlements et on entendra toutes personnes et organismes désirant s'exprimer. Ces projets de règlements contiennent des dispositions particulières à la majorité des zones.

Ces projets de règlements ainsi que les illustrations des zones assujetties à des dispositions particulières peuvent être consultés au bureau du Service des affaires juridiques, des communications et du greffe à l'hôtel de ville, 451, boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire, H9R-3J3, du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés, de 8 h 30 à midi et de 13 h à 16 h 30, ou sur le site Web de la municipalité à l'adresse suivante : [www.ville.pointe-claire.qc.ca](http://www.ville.pointe-claire.qc.ca)

Donné à Pointe-Claire ce 22<sup>e</sup> jour de septembre 2010.

PROVINCE OF QUEBEC  
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE

NOTICE OF PUBLIC MEETING

REPLACEMENT OF THE ZONING AND SUBDIVISION BY-LAWS

In accordance to section 126 of the *Act respecting Land use planning and development*, notice is hereby given that on October 5, 2010, the municipal council of the City of Pointe-Claire will hold a public consultation meeting, from 7:30 p.m. at City Hall located at 451 Saint-Jean Boulevard, Pointe-Claire, H9R-3J3 regarding the zoning and subdivision draft by-laws to be adopted within the process of the adoption of the City's new Planning Programme. During the public consultation, the draft by-laws will be presented and every person or body wishing to express an opinion will be heard. These draft by-laws contain particular provisions to the majority of zones.

These draft by-laws, as well as the sketches subject to particular provisions, may be consulted at the Legal affairs, Communication and City Clerk Department, at City Hall, located at 451 Saint-Jean Boulevard, Pointe-Claire, H9R-3J3, from Monday to Friday, with exception of legal holidays, from 8:30 a.m. until noon, and from 1:00 p.m. until 4:30 p.m., or on the City's Website: [www.ville.pointe-claire.qc.ca](http://www.ville.pointe-claire.qc.ca)

Dated at Pointe-Claire this 22<sup>nd</sup> day of September 2010.

Danielle Gutierrez  
greffière-adjointe / Assistant City Clerk